

Bulletin municipal

Février 2026

MONT-SAINT-
GREGOIRE



Heures d'ouverture

du bureau municipal

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

450 347-5376

info@mmsg.ca



La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 9 MARS 2026 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 5 mars 2026**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Séances du Conseil municipal »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le Conseil municipal a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2026-309-01 modifiant le règlement numéro 2025-309 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026, afin de corriger une coquille dans le taux de la taxe relative aux travaux de cours d'eau. Le taux inscrit au règlement numéro 2025-309 de 0,00355 \$ par mètre carré aurait dû se lire 0,00555 \$ par mètre carré, conformément aux prévisions budgétaires 2026 adoptées par le Conseil municipal le 15 décembre 2025.

Vous pouvez consulter ledit projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux » et l'onglet « Projets de règlements » ou au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture. Ledit règlement sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le lundi 9 mars 2026.

PERSONNEL POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE - RECRUTEMENT

L'élection partielle municipale afin de combler le siège # 6 se tiendra **le dimanche 29 mars 2026** et un vote par anticipation sera tenu **le dimanche 22 mars 2026**. Si vous êtes intéressé(e) à travailler lors de cette élection, nous vous invitons à compléter le formulaire directement sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Travailler aux élections municipales ». Nous communiquerons avec vous par la suite.

AVIS PUBLIC

2^E PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-185-35

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

Aux personnes intéressées par le projet de règlement d'urbanisme numéro 2026-185-35 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage de la Municipalité et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'approbation dudit projet de règlement :

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026 le Conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 2026-185-35 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage.

L'assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 février 2026, avant la séance ordinaire du Conseil municipal.

RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2026-185-35 a pour objet d'interdire toute construction ou aménagement dans l'emprise municipale, apporter des précisions concernant les unités d'habitation accessoires, exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour effectuer des travaux de remblai ou de déblai, ajouter les conteneurs maritimes à la liste des bâtiments accessoires prohibés et modifier l'usage résidentiel (Ra-9) pour l'usage public (P-6) (en tant que parc municipal) sur le lot 4 159 758 (Parc Vista Bella) aménagé sur la rue Bessette en 2022.

DEMANDE DE LA PART DES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le projet de règlement numéro 2026-185-35 (Zonage) contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- Les articles 3 à 7 concernent l'ensemble du territoire de la Municipalité;
- Les articles 8 et 9 concernent les zones **Ra-9** et **P-6**. Les zones contiguës sont les zones **TA-5**, **P-3**, **Ra-8**, **Rc-1**, **P-2**, **M-2**, **P-4**, **C-2**, **M-5**, **Ra-7** et **AT-1**.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la ou les disposition(s) qui en fait l'objet **et** la ou les zone(s) d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Municipalité situé au 1, boulevard du Frère-André au plus **tard le jeudi 4 mars 2026 à 16 h 45**;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures normales de bureau.

Suite à la page suivante

ADOPTION DU RÈGLEMENT

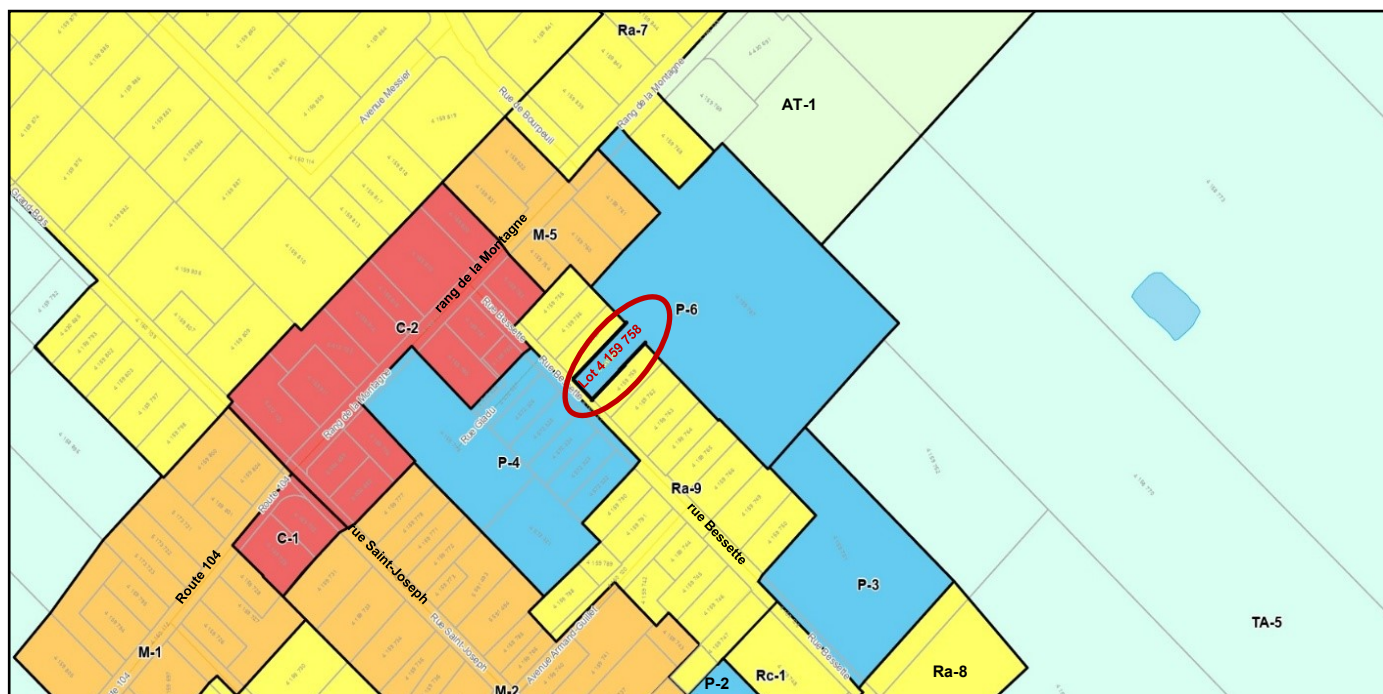
Suite de la page précédente

Si les dispositions du projet de règlement numéro 2026-185-35 (Zonage) ne font l'objet d'aucune demande valide, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter. Ledit règlement serait alors adopté lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le lundi 9 mars 2026 à 19 h 30.

CONSULTATION DU PROJET

Le projet de règlement 2026-185-35 (Zonage) peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Urbanisme » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » et l'onglet « Projets de règlements ».

L'illustration des zones peut être consultée au bureau municipal.



Le formulaire de demande de participation à un scrutin référendaire est disponible au bureau municipal.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 23^e jour du mois de février 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX BRANCHÉS AU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE MUNICIPAL

Au cours des prochaines semaines, un représentant de l'entreprise Cycleau Environnement inc., dûment mandatée par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, effectuera une visite auprès de l'ensemble des établissements commerciaux branchés au réseau d'égout sanitaire municipal. Le représentant remettra une lettre aux commerçants l'autorisant à procéder au nom de la Municipalité. Cette première visite vise à inspecter le réseau d'égout interne ainsi que l'ensemble des aspects qui risquent de se retrouver dans le réseau urbain. Les branchements au réseau d'égout sanitaire devront également être localisés et analysés en vue de déterminer quels sont les rejets acheminés à l'usine de traitement des eaux usées. La Municipalité souhaite procéder à cette analyse afin de mieux comprendre ses rejets et de manière à améliorer son traitement des eaux usées. Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec le personnel du bureau municipal au 450 347-5376.

AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur d'un règlement d'urbanisme

Règlement numéro 2026-188-10

Modifiant le règlement numéro 2009-188 intitulé Permis et certificats

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2026-188-10 modifiant le règlement numéro 2009-188 intitulé permis et certificats.

RÉSUMÉ

Ledit règlement a pour objet d'ajouter les conditions et les tarifs reliés à une demande de certificat d'autorisation pour effectuer des travaux de remblai ou de déblai au règlement numéro 2009-188 intitulé Permis et certificats.

Le règlement numéro 2026-188-10 entre en vigueur en date du présent avis.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Ledit règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Urbanisme » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » dans la catégorie « Permis et certificats ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 10^e jour du mois de février 2026.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

NE PAS JETER AUX TOILETTES

- Condoms
- Serviettes sanitaires
- Applicateurs de tampon et tampons
- Lingettes



Ces items sont retrouvés quotidiennement à l'usine de traitement des eaux usées



Merci pour votre précieuse collaboration !

COMITÉ LOISIR ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ - RECRUTEMENT SIÈGE # 1

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège # 1 du Comité loisir et culture Frère-André.

Réunions : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité, maximum 1 fois par mois. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

Composition : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

Choix du candidat ou de la candidate : Selon l'intérêt pour les loisirs manifesté par le ou la candidat(e) et sur sa volonté de s'impliquer concrètement au sein dudit Comité. Il serait souhaitable que le ou la candidat(e) désire également s'impliquer bénévolement lors de l'organisation d'activités.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout(e) résident(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Comité loisir et culture Frère-André doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le lundi 30 mars 2026 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au loisirs@mmsg.ca. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice des loisirs et de la culture au 450 347-5376 poste 24.



Recrutement au Comité loisir et culture Frère-André

La Municipalité est à la recherche d'un(e) citoyen(ne) désirant s'impliquer au sein du Comité loisir et culture Frère-André afin d'occuper le siège # 1. Il serait souhaitable que cette personne désire également s'impliquer bénévolement lors de l'organisation d'activités.



LICENCES POUR CHIENS ET CHATS

Si vous possédez un ou des chien(s) ou chat(s), vous devez demander ou renouveler votre(vos) licence(s) chaque année via le site Internet de Proanima (www.proanima.com/enregistrer-mon-animal/). Cet organisme est mandaté par la Municipalité pour effectuer la gestion des animaux sur le territoire. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez passer au bureau municipal afin qu'on puisse vous aider à enregistrer votre animal. Les chiens et chats doivent porter leur médaille en tout temps. Le prix annuel de la licence est de 20 \$ pour un chien et de 10 \$ pour un chat. Les licences ne sont plus facturées sur les comptes de taxes municipales depuis 2023.





ABONNEZ-VOUS

C'EST GRATUIT !

BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18 h 30 - 20 h 30

Mercredi 18 h 30 - 20 h 30

Samedi 10 h 00 - 12 h 00



LOISIRS - INSCRIPTION COURS SESSION PRINTEMPS

La programmation pour la session de printemps 2026 sera bientôt disponible, restez à l'affût pour plus d'informations !

COMMUNIQUÉ DU CERCLE DE FERMIERES

Le Cercle de fermières de Mont-Saint-Grégoire vous invite à une initiation au crochet les mardi 24 février et 3 mars de 19 h à 21 h au sous-sol, le projet est un carré de grand-mère. Apportez votre laine et crochet (4 ou 5 mm). Des crochet et de la laine seront disponibles sur place pour ceux qui n'en ont pas. Le cours est gratuit pour les membres et 5 \$ pour les non-membres (hommes et femmes).

Pour info : Dominique 450 359-7378.

L'assemblée mensuelle aura lieu le mercredi 11 mars à 19 h dans la Petite salle. Le local (sous-sol du Centre communautaire) est ouvert les lundis, mardis et mercredis de 13 h à 16 h, ainsi que les samedis de 9 h à 11 h. Les femmes qui désirent mieux nous connaître et découvrir les arts textiles (tricot, couture, tissage,...) sont les bienvenues.



Campagne annuelle de promotion
de la santé mentale 2026-2027

Un pas, un geste, un mouvement...

MOUVEMENT
SANTÉ MENTALE
QUÉBEC

Promouvoir. Soutenir. Outiller.



Ensemble pour une bonne santé mentale !





La Boucle
VIDÉOTRON

APPEL AUX BÉNÉVOLES



Chaque année, près de 6000 cyclistes de partout au Québec se donnent rendez-vous pour relever le défi de La Boucle. Cette année, les cyclistes auront la chance de parcourir 135 km à vélo en circuit fermé et sécuritaire. En 2026, c'est à Saint-Jean-sur-Richelieu que le départ sera donné et le parcours sillonnera la Montérégie et les Cantons-de-l'Est.

LA BOUCLE EN BREF

- Samedi 13 juin 2026
- 135 km sans chrono sur un parcours sécurisé
- Départ et arrivée à Saint-Jean-sur-Richelieu

- 3 sites de ravitaillement
- Entre 4500 et 6000 cyclistes attendus

La Boucle sera de passage sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire



IMPLIQUEZ-VOUS COMME BÉNÉVOLE !

Pour faire de cet événement un succès, nous avons besoin de votre aide. Afin de garantir une expérience sécuritaire et conviviale à tous les cyclistes, nous sommes à la recherche de bénévoles pour combler de nombreux postes.

MANDATS À COMBLER

RAVIT'EAU

- Aider au montage et au démontage des stations de ravitaillement.
- Distribuer les collations et breuvages aux cyclistes.

SURVEILLANCE DU PARCOURS

- Fermer les rues afin d'empêcher la circulation des voitures.
- Expliquer aux automobilistes la nature de l'événement.
- Encourager les cyclistes à leur passage.

ÊTRE BÉNÉVOLE POUR LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE, C'EST AUSSI:

- Des collations gratuites
- Un cadeau souvenir
- Une soirée reconnaissance
- Un impact dans votre communauté
- Des rencontres inspirantes

Pour vous inscrire en tant que bénévole, communiquez avec :
Emmanuelle Prud'homme, coordonnatrice des loisirs et de la culture
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire
Téléphone : 450 347-5376 poste 24
Courriel : loisirs@mmsg.ca



Sapiuto

PARTENAIRE D'ACTION
QUÉBECOR

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 17 mars à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à profiter du changement d'heure (deuxième dimanche de mars) pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, communiquez avec la compagnie avant d'effectuer le test, puis vérifiez si elle a bien reçu le signal.

Points importants à retenir

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher.
- Installez les avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 centimètres (4 à 12 pouces) du mur ou du plafond.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans ou avant, s'il est endommagé ou défectueux. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. Ne dépassez jamais la durée suggérée. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- Si votre avertisseur de fumée est endommagé ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir, de vérifier régulièrement son bon fonctionnement et de changer la pile, au besoin.

Comment choisir un avertisseur de fumée

- L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher.
- L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson.
- L'avertisseur muni d'une pile longue durée au lithium constitue un choix avantageux. La pile, située dans un compartiment scellé, a une durée de vie de 10 ans.

Suite à la page suivante

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE - suite

À NOTER

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone et l'avertisseur de monoxyde de carbone ne détecte pas la fumée. Pour plus de sécurité, si vous possédez une ou plusieurs sources de monoxyde de carbone (CO), procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois la fumée et le monoxyde de carbone.

Pour obtenir plus de renseignements sur la prévention des incendies, visitez le www.quebec.ca. Sous la rubrique « *Sécurité et situations d'urgence* », cliquez sur l'onglet « *Sécurité incendie* ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.

CAFÉ-PHILO :

✦ MOINS DE BIENS, PLUS ✦ DE LIENS

**ET SI NOUS VOUS DISIONS QUE LA
DÉCROISSANCE ÉTAIT LA NOUVELLE
FORMULE DU BONHEUR?**

**NOUS VOUS PROPOSONS UNE DISCUSSION
SUR LA LENTEUR ET LA SIMPLICITÉ D'UNE
VIE OÙ LES LIENS D'UNE COMMUNAUTÉ
SOUDÉE SONT PLUS IMPORTANTS À NOS
YEUX QUE DE POSSÉDER TOUJOURS PLUS
DE BIENS!**



MONT-SAINT-GRÉGOIRE
20 MARS, 9H30

**INSCRIPTIONS
COLLECTIVEMENT ELLES :
450-346-0662**



COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Collecte hivernale : des gestes simples pour faciliter les opérations

En période hivernale, il est conseillé de limiter la sortie des bacs lorsque possible et de les garder à l'écart de la rue et des équipements de déneigement. Si le bac doit être placé au chemin, il est important de déneiger et déglacer le couvercle, de le positionner au bout de l'entrée sans bloquer la rue ni le trottoir et de s'assurer qu'il n'est pas enlisé dans la neige ou la glace.

Ces gestes facilitent la collecte et le déneigement. En cas de conditions météorologiques exceptionnelles, des collectes pourraient être reportées et les horaires des écocentres modifiés par Compo-Haut-Richelieu.

<https://www.compo.qc.ca/recycler/>



L'économie circulaire : prospérité locale, impact global

L'économie circulaire vise à utiliser les ressources de façon plus efficace en réduisant le gaspillage tout au long du cycle de vie des produits. Elle limite les impacts environnementaux tout en améliorant la qualité de vie et en générant des retombées économiques, sociales et écologiques positives.

En favorisant l'innovation, les emplois locaux et de nouveaux modèles d'affaires durables, elle permet de faire plus et mieux avec moins.

Pour en savoir plus, visitez : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/performer/economie-circulaire/>



Réduire à la source : le bon réflexe

Réduire à la source, c'est la meilleure façon de limiter l'utilisation des ressources et la production de déchets. En refusant les produits jetables, en achetant seulement ce dont on a réellement besoin et en privilégiant les options avec peu ou pas d'emballage, comme le vrac, on diminue concrètement notre impact environnemental.

Acheter moins permet aussi d'économiser et de réduire les émissions de GES. En cas de doute, une question à se poser : en ai-je vraiment besoin ? Le déchet le moins polluant est celui qu'on ne produit pas.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/zone-jeunesse/3rv>

Pourquoi le bac brun fait toute la différence

Le bac brun suscite encore des réactions partagées, mais son utilité est indéniable. Les matières organiques, comme les restants de table et les résidus de jardin, représentent près de 50 % de nos déchets. Lorsqu'elles sont enfouies, elles produisent du méthane, un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le CO₂, tout en surchargeant les sites d'enfouissement.

Utiliser le bac brun permet de réduire les émissions de GES grâce à la biométhanisation, de diminuer les coûts collectifs liés à l'enfouissement et de produire un engrais naturel qui enrichit les sols agricoles de la région. Avec quelques gestes simples, même en hiver, le bac brun peut facilement s'intégrer aux habitudes quotidiennes.

<https://www.compo.qc.ca/composter/>



Centre d'apprentissage Les Pousses Vertes



Vous invite à joindre votre voix à la
chorale familiale:



La Voix des Pousses Vertes

Avec la chef de chœur Cecile Allemand



Quel que soit votre niveau d'expérience, il y a une place pour
vous. Faites de nouvelles rencontres, développez vos talents
musicaux et participez à une belle aventure collective.

- À la Salle Agriculturelle à la Ferme Cadet Roussel
730 Rang Chartier, Mont-Saint-Grégoire

• **mercredis 10 juin au 11 mars 16h30 à 17h15**

• **150\$/pers. pour 14 rencontres • 6 ans et plus**

(Possibilité gardiennage pour - 6ans 40\$/enf. pour la session)



Pour vous inscrire veuillez nous écrire
callespoussesvertes@gmail.com

SAMEDI 21 MARS, 18 H À 20 H

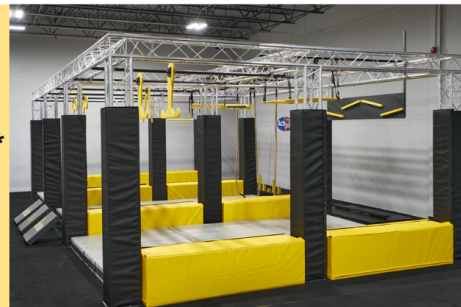
🔥 **Activité exclusive du club pour ados (11 à 17 ans)! 🔥**

👉 **Viens tester ton agilité et ton courage
au Parc Ékilib - Parkour & Ninja Warrior** 👉

**Une soirée remplie de défis, de fun et d'adrénaline t'attend!
Inscris-toi avant le 6 mars et prépare-toi à relever le défi!**



- 💰 **10 \$ (résidents et non-résidents)
Non remboursable *Places limitées***
- 📍 **Parc Ékilib - Carrefour Richelieu
600, rue Pierre-Caisse *Transport non inclus***
- @ **Inscription par courriel :
optijeunessemgs@outlook.com
(nom, date de naissance, adresse, numéro
de téléphone)**



BINGO

Dimanche 12 avril 2026

Portes : 12 h 15 Début : 13 h

Centre communautaire 45, rang de la Montagne

Carte adulte (13 ans et plus) : 12 \$

Carte supplémentaire : 6 \$

Carte enfant (12 ans et moins) : 6 \$



**PRIX DE
PRÉSENCE
POUR PETITS
ET GRANDS**

**VENTE DE
BOISSONS ET
COLLATIONS
SUR PLACE**

APPRÉCIATION JEUNESSE 2026

Célébrer la relève. Soutenir l'avenir!

Le Club Opti-jeunesse Mont-St-Grégoire, en partenariat avec Lumii Solutions, est très fier d'organiser la 1^{ère} édition de la Soirée APPRÉCIATION JEUNESSE 2026 !

PAR UNE REMISE DE BOURSES EN ARGENT lors d'une soirée sucrée qui se tiendra le **28 mai** prochain, nous soulignerons les efforts et la persévérance de nos jeunes résidents au village qui poursuivront leurs études au niveau post-secondaire dès l'automne 2026, que ce soit vers le cégep ou vers le diplôme d'études professionnelles (DEP).

Pour recevoir une bourse, l'étudiant(e) doit remplir un formulaire d'inscription en ligne **d'ici le 27 mars à 18h00**. Après l'analyse des candidatures, le Club Opti-jeunesse avisera les récipiendaires au cours de la semaine du 4 mai. Les détails sur la soirée suivront plus tard... Nous espérons une grande participation de nos jeunes, alors partagez la bonne nouvelle !



**Inscris-toi
MAINTENANT!**

